Toulouse le 30 juillet 2022



Objet : Actualités sociales

<u>Le Figaro 22 juillet 2022</u>: Malgré le scandale, ORPEA poursuit sa croissance. Sa gouvernance sera renouvelée le 28 juillet, lors de son Assemblée Générale. Son chiffre d'affaires a augmenté de 11,7% au 1^{er} semestre par rapport à la même période de l'an passé. L'entreprise bénéficie aussi de la bonne tenue de sa filiale CLINEA (72 soins de suite et de réadaptation et 93 établissements psychiatriques).

<u>Les Echos 25 juillet 2022</u> : L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche Comté a annoncé la suspension de l'autorisation accordée à une clinique de groupe ORPEA, spécialisée dans la prise en charge des personnes âgées, après avoir relevé des « manquements à la qualité et à la sécurité des soins ».

<u>ID Cité 28 juillet 2022</u>: Les députés ont supprimé la revalorisation supplémentaire de 500 millions d'euros pour les pensions de retraite qui avait été votée précédemment contre l'avis du gouvernement et qui devait s'ajouter à la hausse de 4% prévue dans le projet de loi sur le pouvoir d'achat. D'autres mesures ont été votées comme le bouclier tarifaire sur l'énergie (tarifs gaz et électricité), le carburant (remise de 30 centimes d'euros par litre en septembre et octobre, puis de 10 centimes en novembre et décembre), la suppression de la contribution à l'audio-visuel public (ex-redevance).

<u>JDN 27 juillet 2022</u>: Au 1^{er} août 2022, le taux du livret s'élèvera à 2%, tandis que le livret épargne populaire s'établira à 4,6%.

Dans le cadre du projet de loi en faveur du pouvoir d'achat, plusieurs minimas sociaux sont revalorisés : RSA – AAH – ASPA – AF ... ainsi que les pensions de retraite, à hauteur de 4% au 1^{er} juillet, à titre rétroactif. Les Aides personnalisées au Logement (APL) sont revalorisées de 3,5% et il est acté la mise en place d'un bouclier pour limiter les hausses de loyers à 3,5%. La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat rebaptisée « prime de partage de la valeur » est pérennisée et son plafond passe de 2000 à 6000 euros pour les entreprises ayant signé un accord d'intéressement et ne dépassant pas 50 salariés.

<u>La Dépêche 28 juillet 2022</u>: Bruno Lemaire à France Inter: « Il n'y avait pas de raison de garder cet amendement. L'amendement était un amendement à un demi-milliard d'euros Je l'aurais accepté si nous n'avions pas déjà engagé une revalorisation des retraites de 5,1% et si je ne prenais pas l'engagement qu'en janvier 2023, il y aura aussi une revalorisation des retraites de 5,1% parce que l'inflation va augmenter d'ici là ».

Bruno Lemaire sur son compte twitter: « Oui, nous protégerons intégralement nos retraités contre l'inflation. Les pensions de retraite sont revalorisées de 5,1% en 2022 : 1,1% en janvier et 4% depuis juillet. Si l'inflation continue d'augmenter, il y aura une nouvelle revalorisation des retraites en janvier 2023.

Les gestionnaires de l'AGIRC/ARRCO ont confirmé que les retraites complémentaires seraient revalorisées en novembre, mais de seulement 2,9%.

Olivier Dussopt, ministre du travail : « La réforme des retraites devrait être lancée très bientôt. La concertation ' « débutera après la réunion du Conseil National de la refondation, en septembre. Nous maintenons l'été 2023 comme horizon pour l'entrée en vigueur des premiers effets de la réforme.

FO : opposition totale à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation.

Laurent Berger (CFDT) : ce sera le « chaos social » si le gouvernement annonce, à la rentrée, le report de l'âge légal du départ à la retraite : « il serait dingue de croire à un débat serein sur les retraites. On sera vent debout ».

SUD et CGT : préavis de grève pour le 29 septembre.

La Tribune 29 juillet 2022: La dématérialisation des Services Publics et des procédures administratives apporte une nouvelle dimension à leurs relations avec les usagers. L'objectif de cette évolution technologique est de renforcer la sécurité et d'apporter des services plus avancés. Elle permet aux administrations de se partager les données fournies par les utilisateurs (une communication une seule fois). Mais elle peut décourager et éloigner les usagers ayant des difficultés avec les outils numériques.

<u>Libération 28 juillet 2022</u> : La droite demande la mise en place d'une carte vitale Biométrique pour réduire la fraude sociale.